

PAR COURRIEL

Québec, le 23 janvier 2018

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**V/Réf. :** [REDACTED]  
**N/Réf. : 0801-01-2017-2018-455**

---

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 16 janvier 2018 et transférée à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec tout document ou toute information contenus aux dossiers qu'il pourrait détenir à l'égard de Les Plats du Chef ULC (NEQ : 1172917792) et la propriété située au 51, rue Kesmark, Dollard-des-Ormeaux.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient cinq dossiers fermés correspondant à votre demande. Cependant, veuillez noter que le Tribunal ne peut effectuer de recherche par adresse ou numéro d'entreprise.

À la suite de notre conversation téléphonique de ce jour, nous avons convenu de vous faire parvenir les plunitifs, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Par ailleurs, nous vous signalons, conformément aux articles 89 et 90 alinéa 2 de la *Loi sur la justice administrative* (RLRQ, chapitre J-3), que les documents ont été banalisés afin d'en omettre le nom du requérant. Vous trouverez ces extraits de la Loi en pièce jointe.

De plus, nous vous informons, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès*, que certains renseignements personnels ont dû être retranchés. En effet, ces renseignements ne sont pas accessibles en vertu des articles 53 et 54 de cette loi, dont les extraits se retrouvent ci-joints.

...2

Nous vous informons également, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plumitifs, extraits de lois et avis de recours